

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 299-C-S
Echallens – Goumoëns-la-Ville

En raison de la pose d'un nouveau revêtement entre Echallens et Goumoëns-la-Ville. Le tronçon de la Route Cantonale N° 299-C-S, compris entre les localités d'Echallens et de Goumoëns-la-Ville, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du lundi 20 juillet 2026
à 06h00
au samedi 25 juillet 2026
à 06h00

Deux signalisations de déviation seront mises en place et signalée ;

Sens Echallens – Goumoëns, par l'itinéraire Echallens – Saint-Barthélemy – Bettens – Oulens-sous-Echallens – Eclagnens – Goumoëns-la-Ville.

Sens Goumoëns – Echallens, par l'itinéraire Goumoëns-la-Ville – Penthérez – Villars-le-Terroir – Echallens.

En raison d'un report de trafic non désiré sur les chemins AF des communes de Goumoëns, Villars-le-Terroir et Saint-Barthélemy, celles-ci en ont ordonnés leurs fermetures aux véhicules à moteur (OSR 2.13 interdiction de circuler voitures et motos), excepté au trafic agricole et riverains, durant les travaux de réfection de l'infrastructure routière entre Echallens et Goumoëns-la-Ville.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes d'Echallens, Saint-Barthélemy, Bettens, Oulens-sous-Echallens, Goumoëns, Penthérez, Villars-le-Terroir
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Echallens
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Centre
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations

Informations complémentaires : www.vd.ch/rc299

